Nations Unies S/2005/251



Conseil de sécurité

Distr. générale 18 avril 2005 Français Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

À l'issue des consultations officieuses tenues le 11 avril 2005 concernant la formulation du titre du point de l'ordre du jour relatif aux questions concernant l'Iraq, les membres du Conseil de sécurité sont parvenus à l'accord ci-après :

Les questions relatives à la restitution de l'ensemble des biens koweïtiens, au rapatriement ou au retour de tous les nationaux koweïtiens et de pays tiers ou de leurs dépouilles et à la Commission d'indemnisation des Nations Unies seront examinées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation entre l'Iraq et le Koweït ». Les questions ne relevant pas de cette catégorie seront examinées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation concernant l'Iraq ».